

INFORMATION

REPAS DES AINES :

Vous avez 65 ans et +, vous êtes **non inscrit (e) sur les listes électorales** et désirez participer au repas des aînés organisé par la municipalité.

Merci de vous inscrire en mairie.



ANNIVERSAIRE DE MARIAGE :

Vous allez cette année (du 1^{er} janvier au 31 décembre), fêter vos 50, 60, 65ans et + de mariage et désirez être honorés par la municipalité.

Merci de vous inscrire en mairie.

